

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	28
Votants :	32

L’an deux mille vingt et un,
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DÉNIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°117-2021 - MOBILITE - MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) EN
LOCATION LONGUE DUREE – MODIFICATION DES CRITERES D’ELIGIBILITE**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, rappelle que par délibération n°55-2021 du 18 mai 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les critères d’éligibilité pour la mise en place d’un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE).

Après 6 mois de mise en service, un premier bilan indique que les critères d’éligibilité proposés apparaissent trop restrictifs. Aussi, afin que ce service réponde aux besoins des habitants du territoire tout en maintenant l’objectif de faciliter les déplacements doux, le critère de ressource doit évoluer.

La commission transition écologique, réunie le 1^{er} décembre 2021, propose que pour la cible « Autre public » souhaitant utiliser un VAE, la location est possible sans conditions de ressources. Le tableau de critères d’éligibilité joint en annexe est modifié en conséquence. Les autres modalités prévues ne sont pas modifiées.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20211207-DELIB_117_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification des critères d'éligibilité proposés pour la mise en œuvre de ce service proposé aux résidents permanents de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne pour l'année 2022, tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 09/12/2021

Le Président,

